

SAS LE JOURNAL DE LA HAUTE-MARNE
14 rue du Patronage-Laïque CS52057 - 52902 CHAUMONT Cedex 9
Tél. 03 25 03 86 40 - Fax. 03 25 03 85 72
CAPITAL DE 2 000 000 Euros - SIRET 391 193 208 000 17
TVA INT : FR 13 391 193 208 000 17

ATTESTATION DE PARUTION

Parutions : 08/06/2019, 06/07/2019
Dans JHM
Référence n°CTI113817

CHAUMONT, le 05 juin 2019



**Communauté de Communes d'Auberive
Vingeanne et Montsaigeonnais
Commune d'Auberive**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Avis de mise à l'enquête publique du projet de carte communale d'Auberive et du zonage d'assainissement

En application des dispositions de l'arrêté n°AR005/19 de Monsieur le Président de la Communauté de Communes d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais, la carte communale d'Auberive et le zonage d'assainissement seront soumis à l'enquête publique du lundi 1er juillet 2019 au jeudi 1er août 2019 inclus. Monsieur Régis LOUIS a été désigné Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé, chacun pourra prendre connaissance des dossiers :

- à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture (le lundi de 9h00 à 11h30, le jeudi de 13h30 à 16h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h00)

- sur le site internet de la CCAVM à l'adresse : <http://www.ccavm.fr/>

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations :

- sur les registres d'enquête
- en les adressant par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie d'Auberive, 52160 Auberive, lequel les annexera au registre

- en les adressant pas mail à l'adresse électronique suivante : mairie.auberive@wanadoo.fr

Une permanence sera assurée par Monsieur le Commissaire Enquêteur à la Mairie d'Auberive afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public :

- Lundi 1er juillet 2019, de 9h00 à 12h00
- Samedi 13 juillet 2019, de 9h00 à 12h00
- Jeudi 1er août 2019, de 14h00 à 17h00

SAS JOURNAL DE LA HAUTE-MARNE

Cette insertion paraîtra dans le journal de la Haute Marne, sauf incident technique indépendant de notre volonté.

Communauté de Communes
d'Auberive Vingeanne
et Montsaigeonnais
Commune d'Auberive

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Avis de mise à l'enquête publique du projet de carte communale
d'Auberive et du zonage d'assainissement

En application des dispositions de l'arrêté n°AR005/19 de Monsieur le Président de la Communauté de Communes d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais, la carte communale d'Auberive et le zonage d'assainissement seront soumis à l'enquête publique **du lundi 1^{er} juillet 2019 au jeudi 1^{er} août 2019 inclus**. Monsieur Régis LOUIS a été désigné Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé, chacun pourra prendre connaissance des dossiers :

- à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture (le lundi de 9h00 à 11h30, le jeudi de 13h30 à 16h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h00)

- sur le site internet de la CCAVM à l'adresse : <http://www.ccavm.fr/>

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations :

- sur les registres d'enquête

- en les adressant par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie d'Auberive, 52160 Auberive, lequel les annexera au registre

- en les adressant pas mail à l'adresse électronique suivante : mairie.auberive@wanadoo.fr

Une permanence sera assurée par Monsieur le Commissaire Enquêteur à la Mairie d'Auberive afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public :

- Lundi 1^{er} juillet 2019, de 9h00 à 12h00

- Samedi 13 juillet 2019, de 9h00 à 12h00

- Jeudi 1^{er} août 2019, de 14h00 à 17h00

ATTESTATION DE PARUTION

La présente annonce sera publiée dans

La Voix
de la Haute-Marne

Le 14 JUIN 2019

Communauté de Communes
d'Auberive Vingeanne
et Montsaigeonnais
Commune d'Auberive

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Avis de mise à l'enquête publique du projet de carte communale
d'Auberive et du zonage d'assainissement

En application des dispositions de l'arrêté n°AR005/19 de Monsieur le Président de la Communauté de Communes d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais, la carte communale d'Auberive et le zonage d'assainissement seront soumis à l'enquête publique **du lundi 1^{er} juillet 2019 au jeudi 1^{er} août 2019 inclus**. Monsieur Régis LOUIS a été désigné Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé, chacun pourra prendre connaissance des dossiers :

- à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture (le lundi de 9h00 à 11h30, le jeudi de 13h30 à 16h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h00)
- sur le site internet de la CCAVM à l'adresse : <http://www.ccavm.fr/>

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations :

- sur les registres d'enquête
- en les adressant par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie d'Auberive, 52160 Auberive, lequel les annexera au registre
- en les adressant pas mail à l'adresse électronique suivante : mairie.auberive@wanadoo.fr

Une permanence sera assurée par Monsieur le Commissaire Enquêteur à la Mairie d'Auberive afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public :

- Lundi 1^{er} juillet 2019, de 9h00 à 12h00
- Samedi 13 juillet 2019, de 9h00 à 12h00
- Jeudi 1^{er} août 2019, de 14h00 à 17h00

ATTESTATION DE PARUTION

La présente annonce sera publiée dans

La Voix
de la Haute-Marne

Le 5 JUILLET 2019